

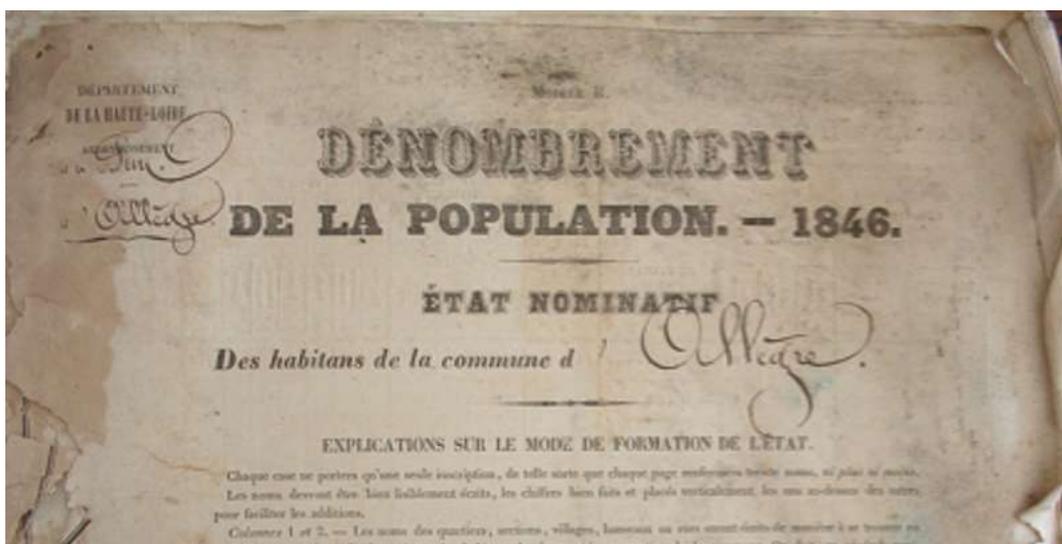
Dénombrement de la commune d'Allègre en 1846

Le document

Les recensements ou dénombrement de population sont des pratiques très anciennes signalées dès l'antiquité, mais avec de grandes approximations dans les résultats. La technique s'améliore au cours des siècles et selon les pays, et, en France, ce n'est vraiment qu'à partir de 1801 qu'est mis en place un recensement « moderne ». An 1822, on prévoit une réalisation tous les cinq ans, pour les années se terminant en 1 et en 6 ; c'est un document relatif à cette période, de 1846, qui nous intéresse ici. Pour quelques années il y aura annulation ou déplacement de date à cause, essentiellement, de conflits¹. Après la seconde guerre mondiale, les opérations de recensement ont lieu à intervalles irréguliers, elles retrouvent une régularité à partir de 2004.

Le document utilisé pour cette étude est le cahier officiel utilisé pour le dénombrement de la population de la commune d'Allègre en 1846 ; conservé dans les archives de la mairie d'Allègre, il fait partie d'un lot de documents confiés depuis aux Archives départementales de la Haute-Loire.

Le cahier est intitulé : « Modèle B - Dénombrement de la population - 1846./ État nominatif des habitants de la commune d'Allègre ». L'ensemble est imprimé, sauf le nom de la commune. De même sont, en haut à gauche, les indications à compléter : « Département/de la Haute-Loire/Arrondissement du Puy/Canton/d'Allègre ».



¹ Guerre de 1870, première et seconde guerres mondiales.

La première page se poursuit par des « Explications sur le mode de formation de l'état », c'est-à-dire le mode d'emploi pour remplir le document. Chaque case ne doit comporter qu'une seule inscription, afin que chaque page compte trente noms « ni plus, ni moins ». Nous trouvons toutefois les cases d'une ligne divisée, page 29, avec le rajout d'un nom, vraisemblablement après le compte final de la population qui donne 1995 habitants alors qu'il y a, en réalité, 1996 noms en comptant celui rajouté. Les noms et chiffres doivent être lisiblement écrits. Ensuite vient ce qui doit être porté dans les seize colonnes de chaque page, donc les informations que nous trouvons. Dans les deux premières les noms des quartiers, sections, villages, hameaux ou rues. Il est précisé que le dénombrement doit commencer par la partie centrale ou principale, puis les dépendances principales et enfin les habitations éparses ou isolées ; le document est réalisé en fonction de la situation géographique des habitations, il est prévu de se diriger « successivement du levant au midi, puis du midi au couchant, et enfin du couchant au nord », ordre qui est en partie respecté. Les colonnes 3, 4 et 5 portent une série de numéros pour chaque division territoriale de la commune (qui sont dans les cases 1 et 2), on doit procéder par maison, chacune recevant un numéro, puis par ménage, chacun numéroté et enfin « on [ouvre] une accolade assez grande pour comprendre tous les individus d'un même ménage ». Le document ne comporte pas d'accolades, mais pour une même maison et/ou même famille, les cases demeurent en blanc après celle qui contient la numérotation.

M. S. 1996

DÉSIGNATION		NUMÉROS, PAR QUARTIER, VILLAGES, HAMEAUX OU RUES.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	TITRES, QUALIFICATIONS, ÉTAT ou profession et fonctions.	ÉTAT CIVIL DES HABITANS.						OBSERVATIONS.
								Sexe masculin.			Sexe féminin.			
DES QUARTIERS, VILLAGES ou HAMEAUX.	DES RUES dans les chefs-lieux.	des individus.	des ménages.	des individus.			Garçons.	Hommes mariés.	Veufs.	Filles.	Femmes mariées.	Veuves.		
<i>Le Pailbourg</i>		<i>36</i>	<i>39</i>	<i>487</i>	<i>Garcion</i>	<i>Joseph</i>								<i>36</i>
														<i>39</i>
														<i>487</i>

Les colonnes 6 et 7 reçoivent les noms et prénoms des habitants avec un ordre rigoureux : « d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme de ce chef, puis ses enfants, puis ses ascendants, parents ou alliés, enfin les domestiques, employés ou ouvriers qui vivent et ont leur résidence en commun avec la famille ». La colonne 8 indique la profession et « la position de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie » (chef, enfant, parent, etc.). Les colonnes 9 à 12 contiennent le chiffre « 1 » dans une des cases, selon que l'on a un garçon, un homme marié, un veuf, une fille, une femme mariée, une veuve. Au bas de chaque page une ligne reçoit les totaux de la page, l'ensemble devant arriver au chiffre 30, nombre de noms prévu. La colonne 15, oubliée dans le descriptif contient l'âge des individus. La dernière colonne (N° 16) intitulée « observations » est destinée à la mention de l'absence des individus

ainsi qu'à sa cause, et, « s'il y a lieu, les renseignements ci-après : mendiant, indigent secouru par la charité, aliéné dangereux, aliéné non dangereux, sourd-muet, aveugle, enfant trouvé ». Sur le document, dans cette colonne sont ajoutées les mentions de veuvage avec le nom du conjoint défunt.

Nous avons ensuite des précisions sur « les individus qui doivent être compris au tableau nominatif [...] ». Doivent être inscrits : « toutes personnes ayant dans la commune un établissement permanent, une habitation personnelle ou de famille, même les étrangers, quoiqu'ils n'aient pas obtenu l'autorisation régulière d'exercer leurs droits civils en France, et les militaires qui n'ont pas été encore appelés ou qui, après avoir été appelés ont été renvoyés en congé et compris dans la réserve ». Doivent également être inscrits « quoiqu'ils ne soient pas originaires de la commune et n'y aient pas un domicile à eux propres : les commis, employés, clerks, apprentis, serviteurs ou domestiques ; les enfants placés en nourrice par leurs parents ou par un hospice ; les gendarmes, les préposés des douanes, les frères et sœurs des congrégations hospitalières ou enseignantes. » Doivent également être inscrits, quoique absents : « les individus qui sont en voyage pour raison d'affaires, de plaisir ou de santé, sans avoir renoncé au domicile qu'ils ont dans la commune ; les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément à la journée ou à la tâche au dehors ; les commis-voyageur employés par les maisons de commerce établies dans la commune ; les malades résidant habituellement dans la commune, qui sont placés momentanément, pour raison de santé, dans un hospice ou une maison de santé ; les individus résidant habituellement dans la commune, qui sont en état de prévention dans une maison d'arrêt, jusqu'à leur mise en jugement ». Tous les cas évoqués ne se rencontrent pas à Allègre.

En revanche, ne doivent pas être inscrits, bien que présents : « tous les individus qui ne sont dans la commune qu'en passant et avec l'intention de retourner à leur résidence habituelle », ce qui se conçoit aisément ; mais sont également exclus, quoique originaires de la commune : « les enfants ou élèves placés en nourrice ou en pension dans une autre commune ; les jeunes gens placés en apprentissage ou comme domestiques au dehors ; les militaires inscrits sur les contrôles des corps de troupes de différentes armes ; les marins au service de l'État ou faisant les voyages au long cours », ce qui ne permet pas de retrouver, avec certitude, la totalité de la composition des familles, et veut donner une « image » des gens qui se trouvent sur le territoire de la commune.

Enfin, sur cette première page est portée la mention manuscrite « Pour la commune », moyen pour le rédacteur de différencier les divers destinataires des documents. Les ratures et corrections contenues dans ce cahier, peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une première

mise au propre des informations recueillies, document qui va servir de modèle pour le cahier à renvoyer à l'administration.

Les renseignements sont portés sur soixante-sept pages, chacune numérotée manuellement dans la marge haute. Les désignations de lieu paraissent au début de chaque page et ne sont pas reprises pour un même lieu, un trait horizontal sépare, en général, les changements de dénomination. Le document se termine par la mention « Fin » suivie de la signature Harent ; peut-être Paul Harent, membre du conseil municipal. Le document présenté, retrouvons quelques aspects de la commune d'Allègre, au moment de sa réalisation, en ce milieu du XIX^e siècle.

Bouffon	duart	pe. d'us-	1		3
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		8
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		26
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		21
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		8
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		14
Bouffon	duart	pe. d'us-	1		42
			3	3	63

Fin
Harent

La commune d'Allègre vers 1846

Il y a une vingtaine d'années que la réunion des deux entités « Allègre ville » et « Allègre foraine » en une seule commune a été décidée par ordonnance de Charles X, donnée au château de Saint-Cloud, le 1^{er} septembre 1825².

En 1846, règne, pour peu de temps encore, Louis Philippe 1^{er} (1830-1848), c'est la Monarchie de Juillet. Les maires, selon la loi du 21 mars 1831, sont nommés par le préfet et doivent être pris parmi les membres du conseil municipal. Le Maire d'Allègre est Henri Paul, notaire, (1844-1847). Le 19 février 1847 il adresse sa démission, n'obtenant pas de réponse, il renouvelle sa demande, le 4 avril ; sa démission est acceptée le 6 ; il lui est alors demandé de remettre le sceau de la mairie et les registres d'état-civil à M. Latrix, adjoint qui remplira « provisoirement et jusqu'à nouvel ordre les fonctions de maire »³. Le changement de régime, en 1848 mettra en place un nouveau maire : Frédéric Legal de Nirande, propriétaire, (1848-1869).

² ADHL 3 O 1.

³ ADHL 2 M 50, minute de lettre de la préfecture.

Un « Bureau de poste » est créé en 1842⁴, on trouve son personnel dans le dénombrement, ainsi que celui du « Bureau de l' enregistrement et des Domaines », crée par arrêté du 29 octobre 1844, avec ouverture pour la 1^{er} janvier 1845⁵.

En 1846, il n'y a pas de brigade de gendarmerie à Allègre, mais plus pour longtemps car le 2 juillet 1847, un bail pour douze ans, passé par Joseph Soufflet, au prix de 800 francs, approuvé, le 26 juillet, par le Ministre de la guerre, permet l'installation d'une brigade de cinq gendarmes à cheval. Cette première gendarmerie est un bâtiment, situé sur le chemin de grande communication venant de Saint-Paulien, composé d'une cave divisée en cinq compartiments ; au rez-de-chaussée, une cuisine, une chambre à coucher et un cabinet ; au 1^{er} étage, deux cuisines, deux chambres à coucher et deux cabinets ; au 2^e étage, deux cuisines et trois chambres dont une est destinée pour la chambre de sûreté ; un grand galetas et une écurie. Dès 1850, on considère que « le casernement est bien situé mais il est mal entretenu les réparations qu'il y a à faire ont été souvent demandées au propriétaire mais l'état de gêne dans lequel il se trouve l'a constamment empêché de les faire exécuter⁶ ». Les gendarmes déménageront dans quelques années.

Une ville qui manque d'eau

Le Conseil municipal, le 11 décembre 1823, est réuni dans le but de décider de l'emplacement du nouveau cimetière d'Allègre, donc, a priori, sans rapport avec la fontaine. Cette dernière est au centre de la discussion car un architecte, envoyé pour décider du meilleur emplacement, a choisi « le communal appelé Des Rues Vieilles », ce qui ne satisfait pas du tout le Conseil municipal, parce que « les aqueducs de la seule fontaine publique qui existe dans la ville prennent leur direction vers ce communal, qu'il est à craindre que la source ne soit ou dans ledit communal, ou a peu de distance de là, et que s'il en était ainsi, l'établissement du cimetière en cet endroit rendrait nécessairement malsaines les eaux de la fontaine ». Des travaux ont été réalisés il y a une dizaine d'années pour éviter la corruption des eaux par les écuries, il n'est pas question de risquer une nouvelle contamination avec l'implantation du cimetière à proximité. Retenons, qu'en 1823, la ville d'Allègre possède une « seule fontaine publique ».

À défaut d'une description de la situation en 1846, un « Rapport sur le projet d'adduction et de distribution d'eau potable », établi le 30 novembre 1908, nous décrit la situation de la commune, relativement à son approvisionnement en eau, à cette date :

La ville d'Allègre est alimentée actuellement 1° par une fontaine située dans le faubourg de la ville au quartier dit de la "Grande Fontaine". 2° Par les eaux des sources de

⁴ Saby Marcel, *Allègre et sa région au fil des siècles*, Le Puy 1976, page 326.

⁵ Arch. mun. Allègre [AMAIII_318].

⁶ ADHL 4 N 31.

Fontelines situées au pied du mont Bar à une distance de 500 mètres du centre de la ville et en contrebas de 62 m de la place du Marchédial.

Nous ne parlerons qu'à regret d'un troisième système d'alimentation employé par les habitants du haut de la ville et qui consiste à emmagasiner les eaux de pluie dans des citernes où on puise ensuite même pour les besoins de l'alimentation.

La fontaine de la place dite de la Grande Fontaine ne débite en temps normal que 9 litres d'eau à la minute. De plus ces eaux se troublent à la moindre pluie et sont alors impropres à la consommation.

Les eaux des sources de Fontelines sont peut-être potables mais leur éloignement et les difficultés de s'approvisionner en temps d'hiver empêchent l'alimentation malgré un[e] équipe de porteurs d'eau qui travaille journellement à approvisionner les habitants pouvant s'offrir le luxe d'acheter un bidon d'eau, dont le prix de revient est de 0,01 le litre.⁷

Au début du XX^e siècle l'approvisionnement en eau est toujours très aléatoire et ces deux documents (1823 et 1908) nous permettent de comprendre l'état de l'alimentation en 1846.

Pavage des rues

Le 10 mai 1846, devant le conseil municipal de la commune d'Allègre, le maire expose que « les pavés de la ville sont en très mauvais état, notamment dans l'espace compris entre la maison du sieur Reynier, chapelier et la halle au blé, ainsi que dans la rue qui part de la maison du sieur Badiou dite maison Pontvianne, et va aboutir à celle de Monsieur Garnier, expert géomètre, que même dans ce dernier endroit le pavé est impraticable, et qu'en conséquence il y aurait urgence à le faire refaire à neuf ». Le conseil municipal est d'accord mais « dans les deux rues désignées seulement ». Après l'intention, les moyens.

La dépense est trop importante pour la commune aussi le conseil « délibère que chaque habitant, compris dans les deux espaces mentionnés sera tenu de faire à ses frais le pavé devant sa maison sur une largeur de deux mètres » et autorise le maire à prendre un arrêté qui prescrive cette mesure aux habitants des deux rues ; en cas de refus, le travail sera réalisé à leurs frais à raison de un franc vingt-cinq centimes le mètre carré. Le pavé des places publiques compris entre ces deux rues sera réalisé aux frais de la commune. La somme de 200 francs est votée pour cette réparation. Cette délibération envoyée au préfet, pour approbation, est retournée avec le reproche : « que la décision n'exprimait pas qu'elle était basée sur l'usage établi dans la ville », d'où nouvelle délibération du conseil municipal, le 2 juillet, qui ajoute à sa délibération la formule : « reconnaît déclare et délibère qu'il est d'usage dans la ville d'Allègre que chaque propriétaire fasse une partie des pavés devant ses bâtiments ».

Le 8 juillet, le maire prend un arrêté qui dans son article 1^{er} indique que « les pavés de cette ville, compris entre la maison Badiou (hôtel Taix⁸) et celle de M. Garnier, expert géomètre⁹ ; et

⁷ ADHL 3 O VI-1 (Adduction d'eau). Voir également les articles « *Les porteurs d'eau* » de Gilbert Duflos et « *L'eau et les égouts à Allègre en 1910* » de René Bore (site des Amis d'Allègre : <http://www.amisdallegre.org/>)

⁸ Joseph Taix, 27 ans est maître d'hôtel, dans la première maison du Marchédial.

⁹ Georges Garnier, âgé de 63 ans, habite le Marchédial.

celui compris entre la maison Reynier, chapelier¹⁰ et le portail de la ville seront construit à neuf». Le 28 juillet, après publication et affichage de l'arrêté, comme il n'y a pas eu de réclamation de la part des habitants, l'arrêté est envoyé en préfecture pour approbation, ce qui est fait le 4 août.

Le 24 août 1846, le maire du Puy fait parvenir à son homologue d'Allègre le devis et cahier des charges, réalisé par l'architecte Moiselet, daté du 1^{er} juillet, pour des travaux semblables qu'il a fait réaliser. Il ne reste plus qu'à accomplir les travaux. En 1846 il existe un paveur à Allègre : Jean Rochelimaque, âgé de 45 ans, qui demeure à Clostre.

Destruction de la porte de Ravel

Le 9 août 1845, le conseil municipal considère « qu'il existe à l'entrée de la ville un portail appelé de Ravel qui encombre et ressert le passage des chars et voitures¹¹ ; qu'il existe aussi dans une petite ruelle appelée des Pousterles une petite porte qui est inutile et dont journallement il disparaît des matériaux, qu'en outre la ville a besoin de matériaux pour aider à construire un clocher sur l'église paroissiale », et décide « à l'unanimité d'abattre les dits portail de Ravel et portail des Pousterles et de prendre sur les dépenses imprévues portées au budget primitif de 1845 les fonds nécessaires pour la démolition et transport des matériaux »¹². De la porte de Ravel ne demeure qu'une tour et du portail des Pousterles que le souvenir.

Réparation du clocher de l'église

Divers devis sont réalisés pour la réparation du clocher de l'église, effondré, avec une partie de la nef, en 1822 lors de l'imprudente destruction de deux piliers. Le 6 mai 1846, la commune d'Allègre sollicite un secours, pour sa construction, auprès du Ministre de la Justice et des Cultes. Cette dépense est évaluée, par un devis estimatif, à 4 796, 17 francs. Les ressources locales se composent de la somme de 1 400 francs, résultant d'impositions extraordinaires ou prélevées sur divers exercices ; de matériaux acquis avec les fonds votés dans les budgets communaux antérieurement à l'exercice 1845, pour un montant de 1 200 francs ; les matériaux provenant de la démolition des deux portes de la ville représentent 200 francs, la fabrique donne 600 francs, ce qui fait un total de 3 400 francs dont dispose la commune. Il manque 1 396,17 francs. Comme « La dépense dont il s'agit est commandée par une nécessité tout à fait impérieuse » et « dans l'état d'épuisement où se trouve cette commune, il lui serait impossible, malgré sa bonne volonté, de rien ajouter à la somme de ses sacrifices qui, je le répète, sont considérables, eu égard aux pertes qu'elle a éprouvées et de la modicité des moyens

¹⁰ Louis Reynier, âgé de 48 ans, habite le faubourg.

¹¹ Il ne s'agit, évidemment pas d'automobiles.

¹² Arch. Mun. Allègre.

dont elle dispose », aussi espère-t-elle obtenir, sur les fonds de l'État, une l'allocation de 1 396 francs qui est nécessaire pour couvrir en totalité le déficit.

Le 14 septembre, le maire, Henri Paul, adresse au préfet, un certificat attestant que les travaux de reconstruction du clocher sont en cours, afin de percevoir la subvention de 500 francs allouée sur les fonds de l'État¹³.

En cette année 1846, les travaux vont bon train dans la commune d'Allègre. Signalons, pour terminer ce survol de la ville à cette date les inondations qui emportent la passerelle de Mallet¹⁴ et retrouvons les habitants d'Allègre.

Population

Le but du document est de dresser un tableau de la population à un moment donné, lors de sa transcription, nous avons ajouté une colonne pour numéroter les individus, dans l'ordre du cahier, numéro porté entre parenthèses dans le texte pour repérer plus facilement les cas évoqués.

Quelques problèmes

La lecture du document, en dehors de quelques éventuels problèmes de lecture inhérents à un manuscrit, contient quelques erreurs manifestes, qui peuvent donc se corriger, et quelques interrogations qui parfois demeurent.

Nous avons sept mariés sans la présence d'un conjoint ; erreur de marquage dans la bonne case, ou conjoint habitant ailleurs ? Une mention étant corrigée (1342) nous considérons qu'il s'agit bien de mariés et retenons la mention du document (273, 510, 540, 735, 1225¹⁵, 1342¹⁶, 1936).

Une fille de 13 ans est placée en mariée (253), nous l'avons remise en fille, mais nous avons laissé une mariée de 10 ans et demi (1300), ici, il s'agit certainement d'une erreur d'âge, car elle est bien indiquée « sa femme », à moins qu'un nom soit sauté lors de la copie du document et qu'il s'agisse de l'âge d'un enfant du ménage.

Des inversions de sexe évidentes avec contradiction entre la mention « fille » ou « fils » ainsi que la preuve du prénom sont corrigées (484, 578, 658, 1271 à 1276).

Une marchande est placée en « homme marié » alors qu'il s'agit d'une veuve (493) ; une veuve est portée en fille (1846), une veuve à la place d'un veuf (247), et des veufs ou veuves sont

¹³ ADHL 3 O IV suite.

¹⁴ Marcel Saby, *Allègre et sa région au fil des siècles*, Éditions de la Société Académique du Puy, Le Puy, 1976.

¹⁵ Le 1 était porté en case garçon puis a été corrigé et mis en mariée.

¹⁶ Avec ici la mention « fe[mme] Dioudonnat » suite au nom.

portés en mariés (232, 766, 1015, 1164, 1197, 1522, 1599, 1783). Ces cas ont été corrigés dans la transcription.

La population totale

Le tableau de recensement donne 1995 individus pour la commune, mais un nom est rajouté (847), sans doute postérieurement à la rédaction, page 29, et non numéroté, ce qui donne en réalité 1996 habitants. Sur cet ensemble dix individus (0,5 % de la population) sont

« accidentellement » sur la commune : deux élèves chez l'instituteur (209, 210) ; trois enfants « en nourrice » (1245, 1611, 1622) et cinq « enfants de l'hospice du Puy » (760, 1312, 1581, 1611, 1622). Comme ils sont inclus dans le dénombrement et vivent alors dans la commune, nous les avons conservés pour garder l'esprit du document.

Répartition par âges

Dans l'absolu les âges mentionnés s'échelonnent, très irrégulièrement, de un mois à 92 ans. Parfois la demi-année est portée : pour simplifier nous n'avons retenu que les chiffres entiers, mettant par exemple un an et demi dans le groupe un an, etc. Pour deux personnes l'âge n'est pas indiqué (872, un domestique et 1159, un ouvrier)¹⁷.

L'âge moyen de la population dénombrée est de 28 ans, ce qui peu paraître faible, mais qui n'a rien de très étonnant, dans un milieu assez rude, si on se rapporte au tableau établi par Noël Bonneuil, l'espérance de vie à la naissance, en Haute-Loire, pour les années 1806-1850, varie entre 30 et 35 ans¹⁸.

Si la représentation de la répartition par années d'âge de la population montre bien une diminution normale avec l'avancée en âge, on remarque une grande irrégularité entre deux années consécutives et, plus curieusement, deux pics pour les 40 et, encore plus, les 60 ans, soit des naissances en/vers 1806 et 1786. S'agit-il réellement de pics de naissances ou le chiffre rond, simplificateur, joue-t-il un rôle ? Si c'est le cas, on doit retrouver le même phénomène pour les 50 ans, or un mouvement apparaît bien, mais pas d'une telle ampleur ; le doute demeure. Entre 1 et 2 ans, on constate un écart considérable, on passe de 76 à 49, ce qui fait envisager une

¹⁷ Un des éléments qui montre que l'enquêteur n'a pas recueilli les renseignements auprès de chaque personne.

¹⁸ Bonneuil Noël, *Espérance de vie à la naissance, départements et France entière, 1806-1905*, Institut national d'études démographiques, Paris, 2005.

très forte mortalité lors de la première année¹⁹, les chiffres de 2 à 5 ans variant peu, autour de 50. À l'autre extrémité nous trouvons peu de personnes au-delà de 75 ans (21 soit 1,05 %).

Le graphique de la répartition de cette population, par tranches d'âges de 5 ans, qui atténue les variations, montre un écart entre les enfants jusqu'à 5 ans et les tranches suivantes, jusqu'à 20 ans, à peu près stables ; les tranches 36-40 et les 56-60 provoquent une remontée liée au phénomène des 40 et des 60 ans évoqué.

Les jeunes sont de loin les plus nombreux, les moins de 15 ans (687) représentent 34,45 % de la population, si l'on élargit jusqu'à 20 ans on obtient 44,33 % (884). Le tableau ci-dessous fait apparaître la composition de cette population.

Âge	0-19	20-59	60-74	≥ 75	Total
Nombre	847	971	155	21	1994
%	42,48	48,70	7,77	1,05	100

Le document traduit la population du moment, mais ne permet pas d'en retirer d'absolues affirmations sur la démographie de la ville car sa conception précise que sont mentionnés tous les gens qui sont installés, même s'ils proviennent d'une autre commune et, à l'inverse, un certain nombre de natifs doit se trouver ailleurs (apprentis, domestiques, militaires, etc.), ce qui peut expliquer la chute importante, entre les 16-20 ans et les 21-25 ans, différence qui concerne essentiellement les hommes.

Répartition selon les sexes

La population masculine est forte de 951 personnes (47,65 %), inférieure à la population féminine qui compte 1045 personnes (52,35 %).

Les graphiques de la répartition de la population selon le sexe, aussi bien par années que par tranches de 5 ans, montrent la présence d'un plus grand nombre de personnes du sexe féminin que masculin, dans la plupart des tranches d'âge, parfois avec un fort écart²⁰, mais avec des exceptions par années qui disparaissent presque totalement par tranches de cinq ans (noter toutefois la différence pour la tranche 56-60 ans).

¹⁹ La réalité n'est certainement pas aussi cruelle que peuvent le laisser penser ces chiffres, car les variations du nombre de naissances sont assez importantes d'une année à l'autre. Voir le paragraphe « Démographie des années 1838-1851 ».

²⁰ On peut envisager le rôle du service militaire et celui de l'expatriation temporaire pour travailler plus ou moins loin.

Répartition : enfants, mariés, veufs

Le document permet un classement de la population selon sa situation : non marié, marié ou veuf. La population totale compte 1 173 non mariés (58,77 %), 686 mariés (34,37 %) et 137 veufs (6,86 %). Une différence existe entre la ville et les hameaux ; en ville les « garçons » sont moins nombreux 24,73 %²¹ contre 32,04 %, mais les « filles » sont, elles, plus nombreuses : 31,59 % contre 30,61 %, les confréries religieuses peuvent, au moins en partie, expliquer cet écart. Les mariés sont proportionnellement plus nombreux en ville.

Comparativement, 58,77 % (550) de l'ensemble des hommes²² n'est pas marié contre 59,62 % (623) de femmes, faible différence, en pourcentage, mais plus grande importance en valeur absolue, ce qui est normal les filles étant plus nombreuses que les garçons. Les hommes mariés représentent 17,23 % (344) de la population et les femmes 17,13 % (342), chiffres évidemment équivalents²³ ; enfin les veufs représentent 2,86 % (57) de la population alors que les veuves, plus nombreuses, en représentent 4,01 % (80). Quelques remariages sont évidents avec la mention de fils ou fille de..., mais cette situation n'est repérable que dans les cas où vivent dans la nouvelle cellule familiale des enfants de plusieurs lits ; sont également mentionnés quelques veuvages en premières noces.

Les enfants naturels mentionnés sont au nombre de dix-huit, leur âge va de 6 mois à 21 ans ; ils représentent 0,9 % de la population et 2,1 % de la tranche d'âge 0-19 ans (847 individus).

Répartition de la population sur le territoire

Le document débute par le chef-lieu (autrefois Allègre ville) divisé en sept quartiers ; les trois premiers réunissent la ville, à l'intérieur des murs, la ville close autrefois : le Marchédial, Portail de Ravel, Clostre avec la cour du château ; le reste était au-delà des murs : le faubourg, Les Rues Vieilles, L'hôpital, Les Valentins. Ensuite, nous avons les douze hameaux : Menteyres, Mallet, Chaduzias, La Clède, Châteauneuf, Besses, Sarzols, Les Crozes, Sassac, Chabannes, Sannac, Salette, et les cinq habitations isolées : le moulin de Menteyres, les Astiers, le moulin des Astiers, Le Mazel et Le Cher ; cet ensemble formait autrefois la foraine d'Allègre²⁴.

Le dénombrement fournissant le décompte des maisons, des ménages et des individus permet d'établir des comparaisons et des rapports. Schématiquement on peut considérer que la ville représente les deux tiers et les hameaux le tiers de l'ensemble, mais avec des variations. La majorité de la population, 1225 habitants, soit 61,37 %, vit dans la ville pour seulement 771, soit

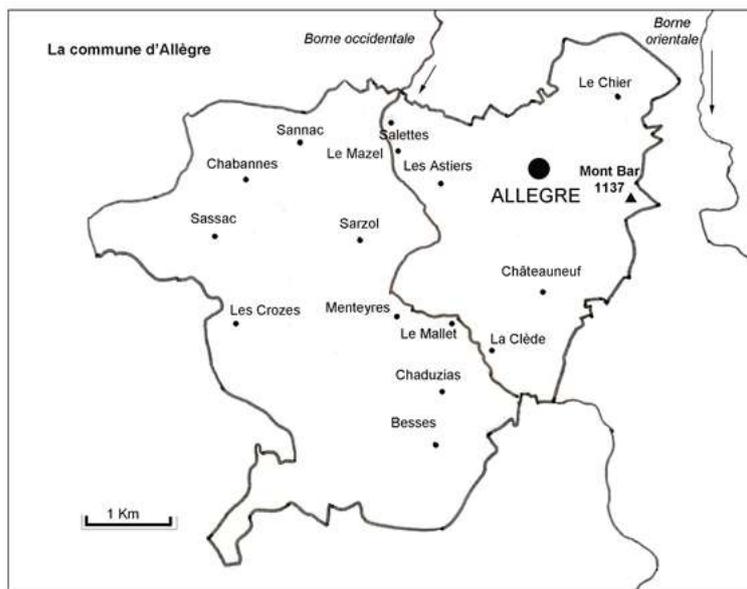
²¹ Pourcentage par rapport à la population de l'ensemble ville ou hameaux, selon le cas.

²² Nous utilisons les termes hommes et femmes pour simplifier, en place d'individus de sexe masculin ou individus de sexe féminin.

²³ La correspondance n'est pas absolue à cause des mariés dont on ne trouve pas le couple sur la commune.

²⁴ Le Chier n'est pas mentionné sur le document.

38,63 % dans les hameaux. La population qui vit à l'intérieur de l'ancienne cité est seulement de



504 habitants, soit 41,14 % de la population du chef-lieu et seulement 25,25 % de la population totale ; les faubourgs, au sens général, sont bien plus peuplés avec 721 habitants, soit 58,86 % de la population du chef-lieu. Les limites de la cité fortifiée ne contiennent que le quart de la population de la commune.

Le rapport du nombre de ménages et un peu

différent : 67,04 % en ville contre 32,96 % en dehors, ce qui nous conduit à constater que le ménage (qui comprend tous les individus, membres de la famille ou employés et domestiques) vivant en ville compte, en gros, un individu de moins, plus précisément, on passe de 4,1 à 5,3.

On compte 262 maisons pour la ville et 135 pour l'extérieur, soit respectivement 65,99 % et 34,01 %. Le plus souvent une maison correspond à une famille ; mathématiquement on a 1,13 ménage par maison en ville et 1,07 dans les hameaux.

Certains hameaux sont importants, comme Besses et Châteauneuf, avec 125 et 123 habitants et Menteyres (101), les autres variant de 83 à 15 habitants. Les maisons isolées peuvent être assez fortement peuplées comme Le Chier (15 habitants) ou Les Astiers (13 habitants).

Démographie 1838-1851

Une brève étude démographique de la ville d'Allègre, autour de l'année 1846 nous conduit à préciser et relativiser certains éléments. Le relevé du nombre des naissances et des décès pour les années 1838 à 1851, montre l'année 1846 comme peu représentative de cette courte période²⁵. La moyenne annuelle des naissances est de 62,6, celle des décès de 50,1, ce qui montre une commune dont la population présente un excédent naturel, sauf pour les années 1846 et 1848. Le nombre annuel de naissances varie de 46 à 82 (variation de 1 à 1,8) écart considérable qui peut expliquer des variations importantes entre deux tranches d'âge

²⁵ Arch. Départ. de la Haute-Loire : 6 E 003-21, 6 E 003-23.

voisines ou consécutives. L'écart entre les décès est presque aussi important, avec des valeurs moindres, de 39 à 63 (variation de 1 à 1,6).

Les décès des enfants de moins de un an varient beaucoup d'une année à l'autre, ainsi on en compte 8 en 1842 ; 11, en 1843 ; 18 en 1844 ; 4 en 1845 ; 19 en 1846. Ces chiffres, rapportés au nombre de naissances montrent qu'il vaut mieux naître certaines années que d'autres, l'année 1846 est catastrophique avec plus d'un décès pour trois naissances, ce qui est pratiquement le cas de l'année 1848.

	Naissances	Décès - de un an	%
1842	75	8	10,7
1843	65	11	16,9
1844	75	18	24
1845	58	4	6,9
1846	55	19	34,5
1847	66	11	16,6
1848	52	16	30,8

Cette mini-étude démographique ne permet pas de tirer des conclusions générales sur la démographie de la commune d'Allègre, les éléments sont trop partiels, mais elle montre bien le caractère particulier, mais pas unique, de cette année 1846, année du dénombrement, car l'année 1848 lui ressemble.

Les individus

Sous ce titre nous présentons les patronymes et leur fréquence, les prénoms, la mention de quelques cas particuliers et enfin les professions exercées.

Patronymes

Curieusement, malgré les recommandations, le document comporte quelques cases restées vides tant pour les noms que les prénoms.

Huit individus ne sont mentionnés qu'avec un prénom en place du nom et sans indication dans la case du prénom, ce qui nous a conduits à les retrancher et à considérer que seul leur prénom était connu. En fait ce ne sont pas des inconnus dans la commune car dans trois cas (35, 357, 1119) nous avons la mention « sa femme » ; nous avons une « veuve de » (393) ;

trois mentions « fils de la précédente » et/ou « enfant naturel » (30, 531, 602²⁶) et enfin un « enfant de l'hospice du Puy » (1312) dont il est possible que le nom soit réellement inconnu²⁷. Ces manques laissent supposer que tous les renseignements ne sont pas fournis par les personnes concernées, mais que l'enquêteur a eu recours, au moins dans certains cas, aux voisins ou à sa mémoire et demeure la désignation courante de l'individu.

Quatorze individus sont mentionnés sans que leur nom soit connu, dans ce cas seule la case du prénom est remplie, celle du nom demeure vide. Ce cas paraît différent du précédent car ici sont concernés une journalière (409), sept domestiques (740, 777, 810, 872, 1045, 1445, 1721), deux ouvriers (1157, 1159), deux bergers (1476, 1685), un bouvier (1995) et un enfant de l'hospice (1581). Ces cas étant éliminés, la liste comporte 320 patronymes.

Quelques cas peuvent poser un problème : la mention « François » comme nom sans mention de prénom (296) voit le patronyme confirmé par le nom du fils qui, lui, a bien un prénom (298) ; « Laurence » sans prénom, pour « l'adjoint au receveur des droits réunis » (853) a été considéré comme patronyme, la fonction laisse supposer que le nom du personnage est connu plutôt que son prénom.

Des problèmes de lecture, mais aussi d'écriture, se posent parfois dans la graphie des patronymes. Nous avons conservé les graphies du document, corrigeant seulement les cas Legal de Nirande, systématiquement orthographié « Mirande ». À une époque où la graphie des patronymes est encore évolutive²⁸, on peut rapprocher Avinenc/Avinent, Coutanson/Coutenson, Jomel/Joumel, Mazaudier/Mazodier, Monate/Monatte, Monier/Monnier, Passemard/Passemart, Pigaire/Pighaire, Valhiorgue/Valiorgues, Caremier/Carennier/Carenier, Dion/Diou, Rat/Rax, Beaume/Beaune, d'autant que le document est une copie depuis un document original, un brouillon.

La fréquence des patronymes est très variable, le plus fréquent, Garnier, est présent 116 fois, ensuite on tombe à 73 avec Couderc, 67 avec Giraud et 56 avec Laurent, les seuls au-dessus de cinquante personnes ; à l'inverse 123 noms sont présents une seule fois²⁹.

²⁶ Dans ce cas il s'agit du « petit-fils de la précédente », ce qui a pu faire hésiter sur le nom, les autres « enfants naturels », au nombre de huit, sont désignés par leurs nom et prénom.

²⁷ Trois autres enfants de l'hospice du Puy sont désignés par leurs nom et prénom.

²⁸ Le plus souvent à cause de la personne faisant fonction d'officier d'état-civil. L'auteur de cette étude a retrouvé la modification de la graphie de son patronyme, lors de la déclaration de naissance de son arrière grand-père, en 1849, à Grazac, Haute-Loire.

²⁹ Voir en annexe la liste alphabétique complète avec les fréquences.

Fréquence	Nombre	Fréquence	Nombre
> 50	4	4	24
[49 : 21[17	3	22
[20 : 10[30	2	40
[9 : 5[60	1	123
Fréquence des patronymes			

Les fréquences de 1 à 4 concernent le plus souvent une seule famille, avec aïeux et/ou enfants, ce qui prouve la diversité de la population et à l'inverse, quelques familles avec de nombreuses ramifications avec les fréquences supérieures à 10, voire 20.

Les sobriquets

Les sobriquets ou surnoms sont relativement rares et concernent essentiellement les hommes, avec le mot « dit » : Garnier dit Daucle, Moury dit Boutaud, Nuel dit Bastet ; ou avec un mot accolé au nom, sans majuscule, signe qu'il ne s'agit pas d'un nom composé : Breul le treza, Déchances furet, Soubeyre le juste, Soubeyre miche. Pour les femmes, nous avons seulement : Marguerite Malhome lalique, femme du meunier de Mallet. Pour quelle(s) raison(s) ces surnoms sont-ils retenus ? Il nous est impossible de répondre à cette question, mais ils sont bien plus nombreux, appliqués aux habitants de la commune, car nous en retrouvons d'autres mentionnés, parfois, dans les actes de décès.

Les prénoms

La distinction s'impose entre les féminins et les masculins. Les prénoms féminins, au nombre de 130 concernent 1 040 personnes, les prénoms masculins, au nombre de 126 pour 956 personnes.

Prénoms féminins

Sans surprise, le prénom le plus répandu est Marie, présent 202 fois et 73 fois dans une forme composée ; soit au total plus du quart des personnes (26,25 %). Viennent ensuite les Marguerite (64), Rose (54), Angélique (50), Rosalie (47), Virginie (43). Quelques prénoms plus particuliers sont présents, en petit nombre, tels Zénobie, Orphise, Scholastique, Hortasie, Aspasia, Archange. Nous avons conservé les graphies du document pour quelques cas qui paraissent évidemment fautifs, comme Soulange (Solange), Selvie (Sylvie ?), Séline (Céline). Nous relevons quelques mentions prouvant que le prénom réel n'est pas celui d'usage ainsi :

« Catherine dite Marie » ou « Marianne dite Eulalie ». L'attribution d'un même prénom à plusieurs enfants conduit à cette formulation : « Virginie, 2^e du nom »³⁰.

Prénoms masculins

Quatre prénoms sont illisibles ou inconnus mais dans la majorité restante on ne distingue pas « le » prénom qui surpasse les autres, Jacques arrive en tête (79), suivi de Pierre (68), Antoine (66), Jean (62), Baptiste (61), Jean-Pierre (58), Claude (53), Joseph (50). Il ressort quand même que la présence de Jean est extrêmement importante, prénom présent, sous sa forme simple ou composée 174 fois (18,2 %). On trouve également des prénoms non repris par l'usage, comme « Claude dit Antoine », « Jean dit Urbain », avec une précision caractéristique « Barthélemy le militaire », ou pour distinguer dans la famille « Jacques père » ou « Jacques fils » ou « Joseph 1^{er} du nom »³¹.

Quelques aspects particuliers

Quelques éléments de la colonne « observations » nous fournissent des renseignements particuliers comme veuve ou veuf de..., mais aussi des précisions, demandées par la notice. Deux cas de jumeaux sont mentionnés, ce qui laisse penser que ce sont les seuls vivants : Baptiste Jacques et François Chasagnon (835-836), âgés de quatre ans, et Julie et Claude (un garçon) Galland (1751-1752) âgés de deux ans³².

Trois personnes sont « en voyage » : Barthélemy Béal, marchand, et sa femme, Françoise Duvière (927-928), ainsi que Jean-Baptiste Auvergnon, également marchand (939). On peut penser qu'il s'agit de déplacements professionnels.

Parmi les présents à l'hôpital, on relève deux aveugles et deux estropiées, de sexe féminin. Un journalier, habitant porte de Ravel, est alors « à l'hospice pour maladie » (512). Les religieuses dominicaines, vers la porte de Ravel, hébergent deux femmes de 44 et 74 ans avec la précision : « indigente secourue par la charité » (181, 183). Deux aveugles sont mentionnés (202, 1183), un enfant sourd-muet (598) et, dans un autre domaine, un journalier, « ancien militaire » âgé de 28 ans (578).

Trois enfants, de 10 à 18 mois, sont en nourrice, sans autre précision ; cinq enfants de l'hospice du Puy de 2 à 9 ans sont mentionnés ; on trouve deux élèves de 12 et 18 ans en pension chez l'instituteur.

³⁰ Pour le détail voir la liste alphabétique et les fréquences en annexe.

³¹ Pour le détail voir la liste alphabétique et les fréquences en annexe.

³² Les registres d'état-civil des années 1838-1851 montrent que la survie de jumeaux est assez rare.

Les professions

Les professions indiquées concernent 692 personnes avec 87 formulations dont nous écartons ceux qui n'exercent plus, ce qui est traduit par les formules : « ancien cordonnier », « ancien militaire », « ancienne domestique » ; il reste 689 personnes pour 84 métiers, activités ou états. Les cinq plus importantes représentent plus de la moitié des activités (55,45 %) : les plus nombreux sont les cultivateurs (121 soit 17,56 %), puis les terrassiers (83), les domestiques (74), les denteleuses (54), les marchands (50) ; viennent ensuite les journaliers (33), les religieuses (29), les propriétaires (28)³³.

Le travail agricole est le plus important car aux cultivateurs il faut ajouter les fermiers, bouviers, bergers, le menu berger et la vachère, ainsi que la plupart des domestiques. Les activités commerciales et artisanales sont représentées par le trop vague terme de marchand (43), avec les rares précisions : de bestiaux, de dentelles, de toiles ou ambulant. À cette activité on peut ajouter les « trafiquants », « trafiquants de bestiaux » et « revendeurs ». Sont représentées les activités de boucher, boulanger, fournier, meunier, aubergiste (6), cabaretier (6), cafetier (2), chapelier, cordonnier, tailleur d'habit, couturière, denteleuse, repasseuse, ressemeleuse, sabotier, tisserand, charpentier, maçon, scieur de long, maréchal, tourneur, paveur, compagnon et ouvrier. En faible nombre : médecin, notaire, juge de paix, greffier, huissier, clerc de notaire, expert et expert géomètre, courrier des postes, facteur des postes, débitante de tabac, divers receveurs : buraliste, des postes, des contributions indirectes, commis et commissionnaire, instituteur, institutrices (béates) mais aussi une béate, et même deux mendiants, sans oublier le curé et ses deux vicaires. La commune ne fournit pas du travail à tout le monde car 39 personnes exercent leur activité en dehors, pour l'essentiel des « terrassiers » et un scieur de long (1126).

On retrouve toutes les activités nécessaires à un bourg centre, chef-lieu de canton, qui est alors à l'apogée de son développement démographique. Les activités sont très inégalement réparties selon les lieux, la « ville » en regroupe la plus grande partie (66,91 %), ce qui n'est pas surprenant, laissant à l'ancienne foraine 33,09 %. Les hameaux les plus importants sont Menteyres, Besses, Châteauneuf et Chaduzias.

Le dénombrement de la population de 1846, réalisé dans des conditions qui nous échappent en partie, ne comporte pas, dans sa réalisation, la rigueur de travaux semblables qui se poursuivent de nos jours, avec des moyens d'une autre importance. Si le plus souvent les renseignements doivent être recueillis auprès du chef de famille, on peut supposer, avec les

³³ Voir la liste complète en annexe, et la répartition des activités.

omissions manifestes (âge, prénom, nom), que ce sont parfois des voisins ou la connaissance propre de l'enquêteur qui permettent de remplir le document, mais on peut considérer toutefois que le travail n'est pas accompli « n'importe comment » et il demeure, même s'il contient quelques imperfections, un document essentiel pour avoir une approche de la communauté d'Allègre en cette année 1846.

René BORE Les Amis d'Allègre

ANNEXE 1

Les patronymes et leur fréquence

Adhemard	2	Brun	7	Dumas	3
Allary	2	Brunel	4	Dunis	15
Allemand	1	Buisson	1	Dupin	21
Allyrol	1	Bussac	1	Dutrevis	4
Ampilhac	2	Cakaie	1	Duvière	2
André	5	Camisole	7	Eymard	1
Anjelvin	1	Caremier	1	Eymere	4
Arnaud	8	Carenier	1	Fabre	1
Assezat	1	Carennier	4	Fargette	17
Astainère	1	Cartal	1	Farigoule	1
Aubert	3	Chabannes	1	Faucq	1
Aubry	4	Chable	1	Faure	11
Auvergnon	13	Chabrier	1	Fauret	4
Avinent	2	Chacornac	1	Fayolle	1
Avininc	4	Chalard	7	Fayt	8
Badioux	4	Chandes	8	Ferrand	2
Balmet	1	Chaptard	16	Fillère	10
Barbe	1	Charbonnières	1	Filliol	5
Bardel	1	Charitat	9	Fornier	1
Barribas	3	Charretier	5	Forniere	1
Barry	4	Chassagnon	5	Fouillit	10
Barthélemy	2	Chauder	5	Fournier	6
Batifoullit	1	Chautard	3	François	2
Baud	6	Chevelier	9	Freissenet	2
Béal	4	Chivarin	1	Frugère	8
Beaume	1	Chobarel	1	Fuzet	2
Beaune	3	Chossegros	21	Galland	6
Begon	9	Chouvelon	3	Gallien	3
Beissac	2	Claudet	1	Gallon	1
Belland	1	Clergeat	9	Gardes	15
Berard	2	Coudert	74	Gardet	1
Berenger	1	Couquet	5	Garnier	117
Berger	2	Coutanson	1	Gay	38
Bernard	38	Coutarel	2	Germanaugue	4
Berot	1	Coutenson	2	Gilbert	3
Besses	1	Creyssandon	2	Girard	2
Besson	1	Cuoq	7	Giraud	68
Beynier	10	Darsac	1	Gisclon	5
Blanc	8	Déchances	24	Gondol	1
Blancheton	1	Dechaux	1	Grangier	5
Blanquet	1	Défilhes	29	Granouillit	1
Blazy	1	Defix	4	Grellet	5
Bleu	1	Deidier	11	Grimonnet	2
Boissière	3	Delabre	1	Grolong	4
Bonnefoux	2	Delaigue	2	Guelle	14
Bonneval	4	Delolme	5	Guilliere	1
Bordas	1	Deribier	2	Guillon	1
Borie	37	Deschamps	1	Guy	1
Borrel	1	Dessimond	1	Guyot	1
Bostthurel	1	Dessoufleix	6	Harent	12
Bouchet	3	Dion	2	Jacob	6
Boudon	10	Dionnet	20	Jomel	11
Boutaud	22	Diou	1	Joumel	2
Bouteyrand	5	Dioudonnat	5	Jouve	5
Boutin	1	Dosmond	3	Julliard	10
Boyer	11	Droque	1	Lachot	5
Breul	18	Dufour	15	Lafont	1
Brivadis	2	Dufour Richon	1	Lamy	1
Broc	2	Dufourcq	1	Langlade	3

Laroque	2	Pinel	2	Vacher	7
Lartigue	1	Poble	1	Vachier	1
Lassagne	7	Poinat	1	Valhorgue	5
Lassale	1	Pommier	1	Valhorgues	25
Latrix	14	Pons de Rochelly	1	Varennnes	3
Laurence	1	Portal	1	Vauzelle	1
Laurent	56	Pouzol	6	Veisseyre	3
Ledon	2	Prade	3	Verger	1
Legal de Nirande	3	Prollixe	1	Vermoyal	2
Leydier	41	Prudos	1	Vernière	1
Leyreloup	7	Prunel	1	Veysseire	1
Locussol	1	Pubellier	35	Vialle	1
Malfant	22	Quittançon	6	Viallet	1
Malhomme	12	Raffier	5	Vidal	1
Mallon	2	Ramazin	1	Vigier Ve Dupin	1
Malzieu	1	Rat	4	Vignon	13
Marcet	8	Ravet	1	Villemin	1
Marcon	2	Ravoux	6	Vincent	7
Marly	2	Rax	4	Voisin	1
Marmet	7	Récipon	2		
Marrel	5	Reymond	4		
Martin	7	Reynier	5		
Masse	38	Ribeyre	15		
Mathieu	5	Ribeyre Mathon	1		
Maurin	1	Ribeyre Sassac	1		
Mavel	1	Robert	1		
Mazaudier	5	Robin veuve Fayole	1		
Mazet	4	Roche	4		
Mazodier	1	Rochelimagne	5		
Meissonnier	5	Rodier	15		
Meunier	1	Rodier Poulet	1		
Mezard	5	Romeuf	8		
Michel	1	Romezin	1		
Micot	7	Rouchon	14		
Million	3	Roux	3		
Molimard	1	Royon	1		
Monate	4	Saralier	3		
Monatte	1	Sauron	2		
Monier	2	Sauvet	1		
Monnier	1	Savinet	1		
Montagne	1	Sazola	1		
Monteillard	23	Senaux	2		
Montel	1	Siccard	1		
Montplot	6	Sinzel	6		
Mounier	1	Sisteron	1		
Moury	42	Soubeyre	36		
Moutte	1	Soulier	9		
Nalbot	1	Soulier Jaura	1		
Nicolas	4	Stable	1		
Nolhac	10	Suc	2		
Nuël	18	Taffin	2		
Ollier	25	Taix	3		
Pannelier	1	Tavernier	4		
Pascal	5	Teilhot	2		
Passemard	15	Tellos	1		
Passemart	1	Terle	8		
Pastel	3	Terrasson	2		
Paul	4	Thomas	3		
Paysal	1	Tissandier	7		
Pecheut	1	Tixier	7		
Petronille	1	Tollon	1		
Perrein	2	Tourranche	1		
Philippon	16	Touzol	1		
Pigaire	1	Tranchet	1		
Pigeon	10	Troubat	1		
Pighaire	1	Tuffin	4		

Annexe 2

Classement alphabétique des professions, activités ou états portés sur le document

Métier	Nombre	%			
			marchand	43	6,24
			marchand ambulant	1	0,15
adjoint au receveur			marchand de bestiaux	1	0,15
des droits réunis	1	0,15	marchand de dentelle	1	0,15
aubergiste	6	0,87	marchand revendeur	2	0,29
béate	1	0,15	marchande chef	1	0,15
berger	12	1,74	marchande de toiles	1	0,15
boucher	7	1,02	maréchal	9	1,31
boulangier	3	0,44	ménagère	2	0,29
bouvier	5	0,73	mendiant	2	0,29
cabaretier	6	0,87	menu berger	1	0,15
cafetier	2	0,29	meunier	5	0,73
chapelier	3	0,44	notaire	3	0,44
charpentier	12	1,74	ouvrier	3	0,44
clerc de notaire	2	0,29	ouvrier charpentier	1	0,15
commis	1	0,15	ouvrier cordonnier	2	0,29
commissionnaire	1	0,15	ouvrière denteleuse	1	0,15
compagnon	4	0,58	paveur	1	0,15
cordonnier	3	0,44	percepteur	2	0,29
courrier des postes	1	0,15	propriétaire	28	4,06
couturière	1	0,15	receveur à cheval des		
cultivateur	121	17,56	contributions indirectes	1	0,15
curé	1	0,15	receveur buraliste	1	0,15
débitante de tabac	1	0,15	receveur de ... chef	1	0,15
denteleuse	54	7,84	receveur des postes	1	0,15
docteur en médecine	2	0,29	religieuse	29	4,21
domestique	74	10,74	rentière	2	0,29
expert	2	0,29	repasseuse	2	0,29
expert géomètre	1	0,15	revendeur	2	0,29
facteur des postes	2	0,29	revendeuse	1	0,15
fermier	9	1,31	sabotier	4	0,58
fournier	3	0,44	scieur de long	12	1,74
garçon meunier	1	0,15	serrurier	2	0,29
garde champêtre	1	0,15	sœur de l'hospice	1	0,15
garde particulier	1	0,15	tailleur d'habits	14	2,03
greffier	1	0,15	terrassier	83	12,05
huissier	2	0,29	tisserand	6	0,87
instituteur	1	0,15	tourneur	2	0,29
institutrice	7	1,02	trafiquant	2	0,29
journalier	33	4,79	trafiquant de bestiaux	2	0,29
journalière	7	1,02	vachère	1	0,15
juges de paix	1	0,15	vicaire	2	0,29
maçon	9	1,31	voiturier	2	0,29
maître d'hôtel	1	0,15			

Annexe 3

Evolution de la population d'Allègre

